

Publié le 4 octobre 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 02 octobre 2023

Délibération n° 2023-121

**FONCTIONNEMENT DE LA PARENTHÈSE - RELAIS DES FAMILLES : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE –
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY À Alain ANZIANI, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 0

Mesdames, Messieurs :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX



Madame Aude BLET-CHARAUDEAU, Conseillère municipale Déléguée à la Famille et à la Parentalité, rappelle à l'Assemblée que la feuille de route du mandat 2020-2026 prévoit d'accompagner les familles, la parentalité et le lien intergénérationnel notamment à travers l'ouverture du Relais des familles. Cet objectif émane d'un travail partagé avec les différents acteurs de la parentalité.

En 2010, la Ville, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), mobilisait l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le champ de la Parentalité, afin de définir les éléments de réflexion d'une classification des actions Parentalité à Mérignac. Les conclusions de cette démarche, apparaissent de nouveau au travers du diagnostic initié en 2016 par la Mission Parentalité et mettent en avant le besoin d'un lieu ressource pour les parents et les professionnels.

Cet espace prend en compte des besoins insuffisamment relayés ou encore repérés comme nécessitant un mode de réponse n'existant pas au niveau du territoire mérignacais, ceci en complément des dispositifs et accueils déjà déployés sur le territoire par les acteurs de la parentalité (Centres sociaux (G10) ou Département notamment).

Ce lieu, central et dédié, a ouvert ses portes le 15 octobre 2022, après un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la parentalité du territoire et une vingtaine de famille mérignacaises.

La Parenthèse propose d'accueillir, de manière anonyme et gratuite, tout mérignacais rencontrant une interrogation quant à l'éducation de son enfant, quels que soient sa situation familiale, son lieu de résidence sur la commune ou l'âge de ses enfants. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, un professionnel l'accueillera pour l'écouter, échanger et l'accompagner dans la gestion de la vie de famille.

Les premiers éléments de bilan témoignent d'une identification importante de ce lieu par les professionnels et les familles confirmant l'intérêt de cette structure pour les familles mérignacaises.

La CAF de la Gironde, acteur phare de soutien à la parentalité et partenaire de la Ville en ce qui concerne le soutien des familles, propose des aides à son fonctionnement.

A ce titre, la Ville de Mérignac peut solliciter la CAF à hauteur de 23 000 € sur un budget total de 45 000 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 21 septembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour l'activité de la Parenthèse et ses projets.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-213302813-20231002-2023_121-DE



Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 02 octobre 2023

Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.